

En collaboration avec
Agence Régionale d'Information sur le SIDA (ARIPS)
Réseau des Associations de Solidarité Positive du Congo (RASPC)

RAPPORT DE SUIVI DES CAS DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE ET DOMESTIQUE

Période : Février à Mai 2013

*En partenariat avec la Direction
Départementale de la Promotion de la femme*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
I. ACTIVITES REALISEES	P. 3
II. ANALYSE DES CAS DE VIOLENCE SUIVIS	P.5
III. DIFFICULTES RENCONTRES	P.6
CONCLUSION	P.6

INTRODUCTION

Malgré le progrès en matière de protection de droits de la femme, qui se matérialise par la ratification des divers instruments relatifs aux droits de l'homme et l'engagement solennel pris par les Etats d'éliminer toutes les formes de discrimination et de pratiques néfastes à l'égard des femmes. Les violences domestiques sont courantes dans notre pays, et touchent de façon disproportionnée les femmes et les enfants. Accentuées par les us et coutumes ces violences ont tendance à être banalisées. Elles incluent les violences de toutes formes perpétrées sous le toit familial : maltraitance des enfants, abus sexuels, violence physique, violences morales, rites néfastes de veuvage, privation de liberté et de nourriture aux enfants, ... Ses conséquences sur la santé et le bien-être des victimes ne sont plus à démontrer.

Pour ce faire, les Associations AZUR Développement, ARIPS et RASPC mettent en œuvre un projet de lutte contre ces violences domestiques à Pointe-Noire depuis début 2013 en partenariat avec la Direction Départementale de la promotion de la femme avec l'appui de l'Association pour le Progrès des Communications (APC) et les fonds de Hivos et Omydyar Network. Ce projet vise à améliorer la réponse aux violences domestiques, en renforçant la documentation, le reporting et le suivi des cas de violence domestique et sexuelle et des réponses à ces cas par les organes d'application de la loi ; tout en assistant les victimes de violence dans les procédures juridiques et judiciaires.

Ce rapport rend compte des activités réalisées de Février à Mai 2013.

I- ACTIVITES REALISEES

1.1 Rappel des activités réalisées en Novembre et Décembre 2012

➤ Réunion des partenaires et parties prenantes pays et locaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, AZUR développement a organisé du 09 au 10 Novembre 2012 à Pointe Noire un atelier des partenaires regroupant les parties prenantes, les journalistes et les organisations de la société civile :

L'atelier visait trois objectifs:

- ✓ présenter de manière détaillée la plate forme sur la violence au Congo et recueillir les avis et suggestions des parties prenantes ;
- ✓ discuter de la stratégie de collecte des données et le suivi des cas de violence domestique avec les partenaires locaux et les parties prenantes; et
- ✓ identifier les besoins de renforcement des capacités des partenaires locaux dans la mise en œuvre du projet.

• Résultats obtenus de cet atelier

- ✓ Les parties prenantes et les partenaires locaux ont été informés sur le projet, la plate forme et le but du projet.

- ✓ Une stratégie de travail dans les arrondissements a été développée de façon participative.
 - ✓ Les zones d'intervention et les personnes ressources ont été identifiées.
 - ✓ Les besoins en renforcement des capacités des OSC responsabilisées dans la collecte des données ont été identifiés.
- *Atelier de formation sur la collecte des données et le suivi juridique des cas de violence sexuelle et domestique.*

Tenue du 12 au 14 Décembre 2012, cet atelier a été demandé par les associations partenaire au projet, AZUR Développement, ARIPS et RASPC. Cet atelier a permis donc aux organisations impliquées dans la collecte et l'analyse des données sur les violences domestiques de disposer des capacités nécessaires pour ce faire.

Les objectifs étaient de :

- ✓ renforcer les capacités des membres des organisations partenaires du projet dans les compétences de base de l'internet ;
- ✓ identifier des stratégies d'amélioration de la fourniture d'appui juridique aux victimes de violences domestiques à Pointe-Noire et Nkayi,
- ✓ renforcer les capacités des organisations partenaires du projet dans l'importation et la publication des données sur la plateforme en ligne de suivi des violences domestiques en République du Congo ; et
- ✓ contribuer à l'amélioration des connaissances juridiques et des institutions judiciaires des participants pour une meilleure prise en charge juridique et judiciaire des victimes de violences.

Résultat obtenus

- ✓ 11 femmes et 3 hommes membres des organisations partenaires du projet ont eu les capacités renforcées dans l'utilisation de l'internet (email, recherche et également blogues).
- ✓ Des stratégies de fourniture d'appui juridique et de suivi des cas de victimes violences domestiques ont été revues.
- ✓ L'outil (fiche) de collecte des données sur les cas de violence a été revu et amendé.
- ✓ Les 11 femmes et 3 hommes membres des organisations ont pu visiter la plateforme de suivi des violences domestiques sur internet <http://africatti.apc.org>

1.2 Activités réalisées en 2013

- ***Développement de la plateforme internet de suivi des violences domestiques***

La plateforme de suivi des violences domestiques est développée par AZUR Développement et le Réseau international Association pour le Progrès des Communications (APC). C'est cette plateforme

où toutes les fiches collectées par les associations sont postées et les données peuvent aussi être analysées, en respectant l'anonymat des victimes. Le site internet est encore en train d'être finalisé et peut déjà être accessible à <http://africatti.apc.org/>. Le nom du site internet et l'adresse sera changée et localisée d'ici fin Juin 2013. Ce site sera un outil pour aider les parties prenantes à suivre les progrès réalisés ou les défis qui persistent ainsi que les statistiques par localité.

➤ **Collecte de données**

- **Plaidoyer auprès des Maires des Arrondissements ciblés.**

Les Associations AZUR Développement, ARIPS et RASPC en partenariat avec la Direction Départementale de la promotion de la femme ont organisé en Février 2013 (07 ; 21 ; 28) à l'intention des Maires et des chefs de quartier des arrondissements ciblés par cette action des réunions de plaidoyer l'arrondissement Lumumba, Loandjili et Tié-Tié dans le cadre de la mise en œuvre du projet de lutte contre les violences domestiques à Pointe-Noire depuis début 2013. Depuis ces réunions, la collaboration est donc renforcée avec les chefs de quartier, et leur implication est appréciée.

- **Prise de contact dans les quartiers**

Les descentes de prise de contact ont été effectuées. Les membres des OSC effectuent des visites dans les quartiers des trois arrondissements ciblés chaque semaine. Les OSC se sont adressées aux Chefs de quartiers, blocs et de zone, elles rencontrent les responsables des écoles, les structures sanitaires et commissariats de police dans leurs zones pour collecter les informations sur des de violences.

II. ANALYSE DES CAS DE VIOLENCE SUIVIS

Chaque mois les trois associations citées plus haut font des descentes (visites) dans les arrondissements Lumumba, Loandjili et Tié-Tié. Certaines victimes de violence se rapprochent également des associations pour obtenir des informations, de l'appui psychologique ou juridique.

2.1 Nombre de cas de victimes suivis : 34 cas

 **AZUR Développement : 13 cas**

- 2 cas de viol de 13 et 14 ans inceste (perpétrés par : beau- frère ; beau- père, réglé à l'amiable).
- 1 cas de négligence 15 ans.
- 1 attouchements sexuels 14 ans (perpétré par : beau- père) règlement à l'amiable.
- 1 violences physiques 21 ans (par un inconnu) transmis au parquet.
- 7 cas violences conjugales 32 à 44 ans (abandon du foyer conjugal, battues, viol, injures, violence économique), dont 2 cas ont été transmis au parquet.

 **ARIPS : 16 cas**

- 5 cas de maltraitance 8 à 10 ans (perpétrés par des parents).
- 5 cas de viol 13 à 18 ans qui ont été réglés à l'amiable.
- 6 cas violences conjugales (négligence, injures battues, etc.) dont deux cas ont été transmis à la justice.

 **RASPC : 5 cas**

- 5 cas de viol incestueux 12 à 15 ans, règlement à l'amiable (perpétrés par : père, beau-père et beau-frère).

2.2 Caractéristiques des violences sexuelles et domestiques rencontrées

Les trois associations ont rencontré les 34 cas dont 13 cas de violences conjugales soit 38% et 12 cas de viol de mineurs, soit 35% de la totalité des cas de violence suivis. La majorité des viols est perpétrée par des parents proches (pères, beau-père, beau-frères, etc). Il y a eu un cas suivi par RASPC, une jeune fille âgée de 14 ans enceinte de son père. Un garçon de 10 ans est obligé d'aller parfois voler pour nourrir sa petite sœur de 8 ans et son petit-frère de 2 ans, car les parents sont séparés et le père, où ils habitent, refuse de prendre ses responsabilités. Une jeune fille de 18 ans violée par son père et enceinte de lui a accouché et abandonné le bébé qui a été recueilli par une association.

Les cas de maltraitance incluent souvent la privation de nourriture et la négligence ; ainsi que des menaces et injures aux enfants. Les associations ont parfois pu constater des cicatrices sur les enfants maltraités. Pour les cas incestueux, les enfants sont souvent menacés et intimidés, traumatisés et ne peuvent pas facilement s'exprimer. Les garçons aussi sont victimes de maltraitance.

Concernant les violences conjugales, une femme de 42 ans a témoigné être régulièrement victime de battues, droguée et violée par son mari. Elle s'est séparée de son mari a porté plainte avec l'appui de son frère. Un cas d'abandon d'une femme séropositive, dont le mari est également infecté par le VIH/SIDA a été rencontré. Cette femme doit s'occuper seules de ses trois enfants. Les associations ont constaté que les enfants dont les mères sont victimes de violences conjugales paient le lourd tribut, et certains ne vont plus à l'école.

En résumé, les victimes ne sont pas souvent informées ainsi que leurs familles sur les actions à prendre.

IV – DIFFICULTES RENCONTREES

- ✓ Les moyens limités pour les associations afin d'appuyer ou accompagner efficacement les victimes (par exemple pour celles qui décident de porter plainte), ni pour les enfants abandonnés et négligés ainsi que leurs mères.
- ✓ Concernant les violences conjugales, les femmes sont obligées de subir le martyr, car parfois elles ne savent où aller et ne peuvent se prendre en charge, même pour celles qui peuvent intenter les actions en justice, en attendant le dénouement de leur situation. Et les organisations de la société civile (OSC) sont également limitées dans leurs actions.

- ✓ Les victimes de violence sont souvent réticentes quant à raconter et dénoncer les auteurs en justice ; elles ont honte et peur d'être rejetées, le poids de la culture aidant, la plupart des cas sont réglés à l'amiable.
- ✓ De nombreux cas de violence sont souvent signalés qui n'ont pas été pris en compte dans le présent rapport, car les associations n'ont pas pu les suivre, en raison du refus des victimes d'en parler ou de dénoncer leurs agresseurs.
- ✓ Le manque d'un centre spécialisé dans les hôpitaux ou peut être au Centre des Affaires Sociales, est une difficulté pour les OSC dans l'identification d'autres cas de violence qui restent dans le silence.
- ✓ Le paiement du certificat médical est aussi l'une des difficultés pour les victimes, la plupart d'entre elles, même pour les cas de viol, déclarent ne pas aller à l'hôpital par manque d'argent ; cela est encore difficile car il n'y a pas d'unités de lutttes contre les violences sexuelles dans les hôpitaux (comme à Brazza Hôpital de Makélékélé et Talangai).

CONCLUSION

Les victimes de violence attendent davantage des OSC et des autorités locales. Les besoins vont au-delà de l'appui psychologique et juridique que les OSC peuvent apporter. Il y a des cas qui nécessitent un appui social, médical et économique. Une coordination renforcée dans cette lutte telle qu'initiée par les parties prenantes doit continuer afin d'enrayer ce phénomène dans notre société.

Une image de la plateforme de suivi des violences domestiques sur internet

<http://africatti.apc.org/>

The screenshot displays the website africatti.apc.org. At the top, there is a navigation menu with items: ACCUEIL, RAPPORTS, SOUMETTRE UN ÉVÉNEMENT, RECEVOIR DES MISES À JOUR, CONTACTEZ-NOUS, FINANCEMENTS, AGISSEZ, A PROPOS DE NOUS, and LOIS. Below the menu, there are filter options: FILTRES (TOUT, NOUVELLES, PHOTOS, VIDÉO) and a category filter (FILTRE DES CATÉGORIES | CACHER |). The main content area features a map of the Congo region with several red circular markers indicating domestic violence incidents. The markers are labeled with numbers: 15, 22, 2, and 5. A legend on the right side of the map lists categories: TOUTES CATÉGORIES (red square), AGE (green square), ACTES DE VIOLENCE (purple square), RESPONSE SERVICE (cyan square), and TYPE DE VIOLENCE DOMESTIQUE (magenta square). Below the map, there are two tables. The first table, titled 'Reports', has columns for TITRE, LIEU, and DATE. The second table, titled 'Nouvelles officielles et actualité', has columns for TITRE, SOURCE, and DATE. The Windows taskbar at the bottom shows the system clock as 18:05 on 23/03/2013.

TITRE	LIEU	DATE
Agressée sexuellement dans le quartier	Brazzaville, Congo	May 13 2013
Un cas de violence conjugale signalé à Pointe-noire	Pointe-Noire, Congo	Apr 18 2013

TITRE	SOURCE	DATE
« Nous-nous constituons en avocat principal... »	Feministes	Feb 26 2013
Les médias et la société civile engagés à...	Feministes	Nov 30 2012